

CONTRAT DE RÉSERVATION COMITÉ D'ENTREPRISE ET ASSIMILÉ 2014

A RENVOYER MINIMUM 3 SEMAINES AVANT VOTRE VISITE
RÉSERVÉ AUX GROUPES DE + DE 20 PERSONNES PAYANTES

VISITE GROUPES BIOPARC

VOS COORDONNÉES

Nom de l'organisme .... Nom du responsable du groupe ....
Adresse ....
Code postal .... Ville ....
Tél .... Fax .... Mail ....

VOTRE GROUPE

Date .... Heure d'arrivée .... Heure de visite souhaitée .... Heure de départ ....
Nombre d'adultes : .... Nombre d'enfants de 11 ans et + : .... Nombre d'enfants de 3 à 10 ans : ....

CHOIX DE VOTRE VISITE

❑ Visite GUIDÉE**

❑ Visite LIBRE

❑ Visite guidée INSOLITE** ❑ 9H30 ou ❑ 14H00
avec découverte exceptionnelle du Bioparc
Pas de visite insolite en Juillet/août.

❑ Visite guidée BIEN-ÊTRE**
avec pause café / brioche

ATTENTION
Les accompagnateurs du groupe doivent rester avec les enfants lors de ces activités. Le mode d'emploi de chaque mallette vous sera confié à votre arrivée.
Ces activités enfants ne peuvent être choisies sans la réservation d'une visite libre

❑ Visite libre + Ateliers enfants *
(choisissez le ou les ateliers en cochant)

LES ATELIERS		
Choix du ou des ateliers (maxi 30 enfants par atelier)	Nombre d'enfants	Nombre d'atelier(s)
❑ Sur les traces des animaux (de 4 à 7 ans)		
❑ Au fil de la chaine alimentaire (de 7 à 10 ans)		
❑ Le p'tit monde du BIOPARC (de 7 à 12 ans)		
Nombre total	Enfants :	Atelier(s) :

❑ Visite libre + Mallettes enfants*
(choisissez la ou les mallettes en cochant)

LES MALLETTES (7 À 12 ANS)
❑ La pêche aux espèces
❑ A chacun son bec
❑ Le p'tit dessinateur naturaliste

* Location de mallettes à la demi-journée, sous réserve de disponibilité.

* Sous réserve de places disponibles avec 30 enfants maxi par atelier. Durée 45 à 60 mn.
** Sous réserve de nos disponibilités

VOTRE RESTAURANT

❑ OUI ❑ NON Si OUI, remplir et joindre le contrat de réservation restaurant : «Le Camp des Girafes»

CALCULEZ VOTRE BUDGET

CHOIX DE VOTRE VISITE											
TYPE DE VISITE	Adulte et enfant de 11 ans et +		Nbre de personnes		Total N°1	Enfant de 3 à 10 ans		Nbre d'enfants		Total N°2	COÛT TOTAL N°1 + N°2
Visite LIBRE - 3h00 à la journée	16,50 €	X		=		12,00 €	X		=		
Visite GUIDÉE - Env. 2h00	18,00 €	X		=		13,50 €	X		=		
Visite guidée INSOLITE- Env. 3h00	20,00 €	X		=		15,50 €	X		=		
Visite guidée BIEN-ÊTRE - Env. 1h30	20,00 €	X		=		15,50 €	X		=		
ACTIVITÉS ENFANTS (Ces activités ne peuvent-être choisies sans la réservation d'une visite libre)											
	Coût unitaire		Quantité							Total N°3	COÛT TOTAL N°3
Location Mallette	30,00 €	X							=		
Atelier	45,00 €	X							=		
COÛT TOTAL DE VOTRE PROJET N°1 + 2 + 3											

❑ **J'accepte et je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente au verso**

NB : Il est accordé la visite gratuite au chauffeur sur présentation de la feuille de route

BON POUR ACCORD
Date, signature et tampon



103 rue de Cholet - 49700 DOUE LA FONTAINE
Tél. 02 41 59 28 84 - Fax. 02 41 59 25 86
Mail : infos@bioparc-zoo.fr

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. GRAND PUBLIC

1-1 Généralités

Ces Conditions générales de vente s'appliquent à toutes les opérations de vente conclues par le Bioparc de Doué la Fontaine. Selon le type de produit vendu, des conditions particulières s'appliquent. Le Bioparc de Doué la Fontaine vend : de la billetterie individuelle, des visites en groupe, de la restauration et des produits dérivés.

Les présentes conditions générales et les conditions particulières (applicables selon le produit) font parties intégrantes du contrat de vente.

1-2 Capacité

Tout client du Bioparc de Doué la Fontaine reconnaît avoir la capacité de contracter aux conditions décrites dans les conditions générales de vente présentées ci-après, c'est-à-dire avoir la majorité légale et ne pas être sous tutelle ou curatelle. Tout client du Bioparc de Doué la Fontaine reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions de vente avant d'avoir passé sa commande. Dés lors, la prise de commande ou l'achat de billetterie entraîne son entière adhésion aux conditions générales et particulières de vente du Bioparc de Doué la Fontaine et son acceptation sans réserve de l'intégralité de leurs dispositions.

2. RESERVATION

2-1 Visite groupe Bioparc et/ou activités complémentaires

Tout type de contrat de réservation Bioparc avec ou sans activité complémentaire tel que : visite guidée, atelier pédagogique scolaire / centre, location de mallette pédagogique, défi des animaux scolaire / centre, doit être renvoyé au minimum 3 semaines avant la date de visite :

- par mail les critères obligatoires devront être impérativement remplis.
- par courrier ou fax, avec les mentions manuscrites obligatoires suivantes : lu et approuvé, date, signature et tampon pour les établissements.

Les horaires des activités choisies seront communiqués au préalable à titre indicatif, et confirmés le jour de la visite.

2-2 Restaurant le Camp des Girafes pour les groupes

Tout type de contrat de réservation le Camp des Girafes doit être renvoyé au minimum 3 semaines avant la date de prestation :

- par mail les critères obligatoires devront être impérativement remplis.
- par courrier ou fax, avec les mentions manuscrites obligatoires suivantes : lu et approuvé, date, signature et tampon pour les établissements.

Le groupe choisit un menu identique pour les adultes et un menu identique pour les enfants.

Les menus sont fournis à titre indicatif et peuvent être modifiés en fonction des approvisionnements. Tous nos prix s'entendent taxes et services compris.

Le restaurant le Camp des Girafes doit-être informé de toute modification du nombre de couverts au moins 8 jours avant la date de prestation. Le non respect de ces conditions de forme et/ou de délai entrainera automatiquement la facturation du nombre de repas réservés mais non consommés.

2-3 Visite VIP, visite soigneur d'1 jour, anniversaire enfant, billetterie CE et assimilés

- Toute commande de billet devra faire l'objet d'un bon écrit transmis par courrier, fax ou mail sous la forme suivante: coupon de réservation Bioparc ou bon de commande de l'année en cours, mentionnant obligatoirement les coordonnées complètes du client, le bon pour accord, la date de commande, la signature et le tampon pour les établissements.
- Les horaires concernant l'organisation de la journée soigneur d'1 jour, VIP ou anniversaire enfant seront confirmés par courrier.

3. FACTURATION ET REGLEMENT

Les prestations Bioparc et le Camp des Girafes doivent être réglées séparément. Tout retard de paiement donnera droit à une indemnité pour frais de recouvrement s'élevant à 40€ et les dépenses excédentaires pourront-être réclamées sur justificatif.

3-1 : Modalités de paiement visite groupe Bioparc et/ou activités complémentaires

Nos factures définitives sont payables le jour de la visite aux caisses du parc. Dans le cas d'un règlement administratif (mandat, voucher, bon de commande, bon de réservation), le client remet à l'arrivée sur le site l'engagement de l'établissement à s'acquitter du montant, sans ce document l'accès au parc est refusé.

3-2 : Modalités de paiement le Camp des Girafes pour les groupes

Nos factures définitives sont payables le jour du déjeuner/dîner aux caisses du restaurant. Dans le cas d'un règlement administratif (mandat, voucher, bon de commande), le client remet en arrivant au restaurant l'engagement de l'établissement à s'acquitter du montant, sans ce document l'accès au par cet au restaurant seront refusés.

3-3 : Modalités de paiement visite VIP, visite soigneur d'un jour, anniversaire enfant

Tout coupon de réservation doit être obligatoirement accompagné du chèque de règlement à l'ordre de SARL Bioparc Doué la Fontaine.

4. ANNULATION

4-1 : Annulation visite groupe Bioparc et/ou activités complémentaires

La réservation peut-être annulée jusqu'à 7 jours avant la date de visite. Passé ce délai, 20% du total réservé sera facturé. Aucune entrée ne sera renégociée ni revue en terme de tarification pour des raisons climatiques ou en raison de l'annulation d'une animation.

4-2 : Annulation le Camp des Girafes pour les groupes

En cas d'annulation de réservation, la prestation fera l'objet d'une facturation dans les conditions suivantes :

- Moins de 24heures avant la date prévue : facturation à 100%.
- Entre 24 heures et le 7ème jour inclus avant la date prévue : facturation à 50%.

4-3 : Annulation visite VIP, visite soigneur d'un jour, anniversaire enfant

La réservation pourra être annulée jusqu'à 7 jours avant la date de visite, un remboursement intégral vous sera alors adressé. Passé ce délai, seulement 80% du montant facturé vous sera restitué.

4-4 : Annulation billetterie CE et assimilés

Toute commande de billetterie CE et assimilés en formule achat qui est réglée, ne sera ni reprise, ni échangée, ni remboursée.

5. CONDITIONS PARTICULIERES

5-1 : Assurances

Le Bioparc et le Camp des Girafes déclinent toute responsabilité pour les dommages survenus à la suite du non-respect des consignes de sécurité, ainsi que pour les vols susceptibles d'atteindre les effets, objets ou matériel apportés par les visiteurs/clients, ainsi que sur la détérioration des mallettes pédagogiques. Chaque membre du groupe est responsable des dommages qu'il pourrait causer à l'intérieur du parc et/ou du restaurant, lors de sa visite.

5-2 : Tarifs

Nos tarifs sont nets et non cumulables avec des offres promotionnelles.

Nos tarifs et prestations Bioparc et restaurant le Camp des Girafes peuvent varier en fonction des conditions économiques et des dispositions réglementaires.

Ces modifications seront sans incidences sur les contrats en cours.

5-3 : Divers

- La carte Zoo Pass n'est pas utilisable dans les visites de groupe, dans les visites VIP, les visites soigneurs d'un jour et les anniversaires.
- Les ateliers et les mallettes enfants ne peuvent être choisis sans la réservation d'une visite libre.
- Les commandes de billetterie groupée bénéficient de tarifs spéciaux. Sont concernés par ce type de tarifs : les comités d'entreprises et assimilés. Ces tarifs sont applicables à toute commande en formule achat d'un minimum de 10 billets enfant.

6. LITIGES

Les présentes conditions générales de ventes sont soumises au droit français. Tout litige qui n'aura pu être réglé à l'amiable sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce d'Angers.